

Évreux, le 15 novembre 2023

Madame la Présidente,

Ce Comité Social d'Administration Local (CSAL) se tient dans un contexte économique et social complexe avec les sujets de pouvoir d'achat, d'évolution de la rémunération avec la notion de mérite en filigrane et une nouvelle évolution de la DGFIP avec la déclinaison du Cadre d'Objectifs et de Moyens (COM) pour les années 2023/2027.

À ce contexte, à plus d'un titre anxiogène pour les personnels, de défiance envers les responsables administratifs, est venue s'ajouter la gestion du dysfonctionnement de l'application GMBI qui a mené les personnels à assurer un service public dégradé dû à un manque de moyens tant humains que budgétaires, à un manque d'anticipation, mais aussi au dogme du numérique de notre administration.

Face à ce contexte, deux solutions s'offrent à vous : soit faire la politique de l'autruche, soit réparer les dégâts cumulés depuis des années.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, l'état d'urgence dans les différents domaines (rémunération, évolutions des missions et des structures, conditions de travail...) oblige la Direction à répondre aux alertes multiples officialisées dans différents rapports, comme l'observatoire interne ou l'enquête faite par l'IFOP à la demande du Ministre de l'époque G. ATTAL.

Ainsi la langue de bois et le renvoi à d'autres responsables ne peuvent plus être acceptés par l'ensemble des personnels.

La Direction Générale a ouvert le 12 septembre dernier des négociations pour faire évoluer le régime indemnitaire, faire progresser les promotions et améliorer le cadre de vie. **Solidaires Finances Publiques**, avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives, compte bien que l'engagement professionnel de l'ensemble des personnels soit enfin reconnu et à la hauteur des attentes des agent-e-s qui sont et font la DGFIP. Lors de la réunion du 19 octobre dernier, le Directeur Général a fait le choix d'exclure 3 agent-e-s sur 4 de l'attribution d'une prime ponctuelle. **Solidaires Finances Publiques**, et l'ensemble des organisations syndicales, ont assumé leur rôle et joué le principe de la négociation jusqu'au bout en proposant une prime socle pour toutes et tous à laquelle la DG pouvait, si elle le souhaitait, ajouter un abondement différencié « GMBI ». Le Directeur Général a ainsi fait le choix d'exclure par principe la reconnaissance de l'engagement collectif de l'ensemble des personnels de la DGFIP.

Une autre obligation se présente à vous, celle de la transparence envers vos personnels sur la déclinaison du Cadre d'Objectifs et de Moyens au plan local.

L'objectif, selon le DG lui-même dans son discours sur la méthode « spéciale COM », est de

donner de la lisibilité et de la visibilité aux personnels sur les évolutions des missions de la DGFIP.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, cette exigence est nécessaire pour que chacun et chacune puisse se projeter dans son futur professionnel et retrouve sens dans sa vie professionnelle.

Aussi, **Solidaires Finances Publiques** vous demande d'apporter les réponses aux attentes légitimes des personnels.

Ainsi, en matière de gestion de la fiscalité des particuliers, pouvez-vous nous indiquer quel est l'avenir des SIP, quelles sont les missions qui seront dévolues aux agent-e-s ? Au-delà de l'évolution des missions, pouvez-vous nous dire quelles structures pour quelles missions et quelles conséquences en termes de conditions de travail, et d'évolution de l'immobilier ?

Le « *SIP de demain* », est l'un des sujets qui seront abordés aujourd'hui. Les agent-e-s des SIP possèdent une expertise indéniable. **Solidaires Finances Publiques** demande que des groupes de travail soient organisés les associant ainsi que les représentant-e-s du personnel.

En matière de fiscalité professionnelle, le démantèlement se poursuit, cassant les chaînes de travail avec la mise en place des centres de contact professionnels. Alors comment intégrer le transfert des recettes fiscales des Douanes vers la DGFIP sans moyens suffisants alors que les enjeux budgétaires sont colossaux ? Dans ce domaine, nous avons les mêmes questions : quelle organisation des missions ? Quelle évolution des structures ?

A cela s'ajoute dans la sphère du contrôle fiscal la déclinaison du plan anti-fraude version G. ATTAL. Comment vont s'organiser la mission, les structures du contrôle fiscal, entre accompagnement avec les relances proactives, les objectifs de la programmation et les listes Data-Mining et la volonté d'augmenter le contrôle du patrimoine ?

Concernant les missions foncières et cadastrales, le développement des outils numériques tels que le foncier innovant, le fiasco GMBI, l'arrivée de la taxe d'urbanisme dans un flou total ont et vont modifier également les chaînes de travail.

Et pour les services de la gestion publique, le COM déroule une nouvelle dégradation des missions avec l'allègement du contrôle hiérarchisé de la dépense, la multiplication des services de la gestion financières et des services de facturation. Sur ce sujet les maux créent les mêmes interrogations...

Quant aux services informatiques, le rattrapage de la dette informatique se fait dans un contexte de sous-emplois, d'externalisation et de nouvelles réorganisations... Nous avons donc les mêmes questions.

Pour les missions transverses notamment les services RH, la poursuite de l'éloignement des services RH des personnels ne permet pas de rassurer ces derniers.

Pour conclure sur ce COM 2023/2027 qui voulait donner de la visibilité aux personnels, **Solidaires Finances Publiques** ne peut que constater que l'exercice de communication est raté.

Madame la Présidente, il est de votre responsabilité et celle de la Direction Générale d'être clair et concret sur les évolutions des missions et des structures, de fournir les fiches d'impact de ces évolutions (missions, structures, conditions de travail, immobilières) aux représentants et représentantes notamment dans les formations spécialisées.

Enfin, nous terminerons cette déclaration liminaire sur le sujet du règlement intérieur des CSAL et FS dont les discussions vont avoir lieu prochainement. Nous vous rappelons les propos tenus dans notre lettre ouverte rédigée à l'occasion du CSAL du 16 mars dernier : « Pour **Solidaires Finances Publiques**, la mise en place d'une nouvelle instance, et a fortiori le CSA, doit, quoi qu'il en soit et quoi qu'il en coûte, s'appuyer sur des règles et des pratiques plus favorables que celles qui émaneront du RI de la DGAFP. ». Les discussions nationales relatives au règlement intérieur nous laissent perplexes : alors que des amendements étaient acceptés au niveau ministériel, aucun amendement ou presque n'a été accepté par la DGFIP. Dans le cadre d'un dialogue social constructif, **Solidaires Finances Publiques** réitère sa demande de la tenue d'un groupe de travail sur l'élaboration du règlement intérieur avant qu'il soit présenté à la Formation Spécialisée du CSAL. **Solidaires Finances Publiques** demandera notamment qu'il y soit précisé que les documents doivent être communiqués au moins 15 jours avant la date de convocation, et au plus tard 8 jours **en cas d'urgence !** À défaut, tout document transmis hors délai ne devra être abordé qu'à l'approbation de la majorité des membres présents.

Les élus de **Solidaires Finances Publiques** au CSAL de l'Eure